

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET DE GOUVERNANCE

La Politique (« Politique ») environnementale, sociale et de gouvernance (« ESG ») a été adoptée par le Comité de développement durable de Minière O3 (la " Société ") dans le cadre de son rôle de supervision des objectifs de la Société en matière de santé, de sécurité et d'ESG.

Les objectifs de développement durable de la société sont axés sur l'adhésion aux meilleures pratiques ESG. À cette fin, la société s'est engagée à respecter rigoureusement les lois et règlements des juridictions dans lesquelles elle exerce ses activités. La société s'engage à protéger l'environnement, la santé et la sécurité de ses employés et de ses parties prenantes, tout en tenant compte des objectifs des communautés dans lesquelles elle exerce ses activités.

Cette Politique reconnaît que le développement durable exige que la société se concentre sur la création de valeur et d'opportunités pour ses actionnaires et autres parties prenantes, y compris ses employés et les communautés au sein desquelles elle exerce ses activités.

Afin d'atteindre les objectifs de cette Politique, Minière O3 s'engage à appliquer les mesures suivantes :

- Évaluer en continu chacune de nos activités en prenant compte de ses impacts potentiels pour l'environnement, les employés, les communautés et les autres parties prenantes, dans le but de prévenir ou de réduire les impacts et blessures évitables;
- Viser à concevoir et utiliser nos installations avec des technologies éprouvées et en appliquant les techniques les plus efficientes afin de minimiser les impacts et risques potentiels de nos opérations sur l'environnement, les employés, la communauté et les parties prenantes;
- Offrir la formation, les outils et les ressources appropriés à nos employés et à nos sous-traitants dans le cadre des initiatives ESG décrites dans la présente Politique; Assurer la consommation raisonnable des ressources naturelles et des biens consommables, tels que l'eau et l'énergie, dans le cadre des initiatives de conservation décrites dans la présente Politique;
- Minimiser l'empreinte de nos activités, en tenant compte, entre autres des émissions de gaz à effet de serre, de l'eau, de l'utilisation du territoire et la production de déchets.;
- Développer des plans de mesure d'urgence afin d'atténuer les effets d'événements imprévus;
- Implanter des programmes de suivi, d'analyses statistiques, effectuer des audits et développer des opérations axées sur l'amélioration continue;
- Intégrer les considérations relatives à la conservation de la biodiversité et à l'aménagement du territoire dans les processus de l'entreprise;
- Réhabiliter, dans la mesure du possible, par le biais d'initiatives de réhabilitation progressive, les sites touchés par nos activités afin de rétablir les écosystèmes;
- Identifier, établir et maintenir des relations avec nos principales parties prenantes;
- Contribuer au développement socioéconomique des communautés dans lesquelles nous exerçons nos activités en (i) créant des emplois, (ii) promouvant l'achat local, et (iii) investissant dans des projets communautaires liés au développement durable; ;
- Assurer l'alignement de l'entreprise et l'adhésion aux initiatives décrites dans la présente Politique de nos employés, sous-traitants, fournisseurs et autres parties prenantes;
- Fournir au comité de développement durable et au conseil d'administration de l'entreprise, le cas échéant, des mises à jour périodiques et continues sur les questions de santé, de sécurité et d'ESG, y compris les mesures de performance et les actions correctives ou préventives qui peuvent être nécessaires ou appropriées pour améliorer la performance de l'entreprise par rapport aux initiatives décrites dans la présente Politique;
- Résumer et communiquer les objectifs et les performances de la société en ce qui concerne les initiatives décrites dans la présente Politique par la publication d'un rapport annuel sur les performances en matière d'ESG.

Jose Vizquerra

Président et chef de la direction

Adopté le 8 novembre 2019, avec modifications en vigueur le 7 novembre 2023